



Le 7 novembre 2025

La Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Communauté de communes Campagne de Caux signent un nouveau contrat de territoire pour la période 2023-2027

Hervé Morin, Président de la Région Normandie, Claire Guérault, Vice-présidente du Département de la Seine-Maritime, et Serge Girard, Président de la Communauté de communes Campagne de Caux, ont signé un nouveau contrat de territoire pour la période 2023-2027.

Il s'agit du 52^e contrat signé sur la génération 2023-2027 et du 12^e en Seine-Maritime.

D'un montant total de plus de 6,73 millions d'euros, ce nouveau contrat porte sur 7 projets, dont 6 sont soutenus par la Région à hauteur de 1,12 millions d'euros. Le Département de la Seine-Maritime accompagne également 6 projets à hauteur de 923 558 euros.

« Nous avons mis en œuvre avec les territoires un instrument très efficace. Bon nombre de projets n'auraient pu voir le jour sans cette dynamique de contractualisation territoriale que la Région a initiée en 2016. Sur la période 2017-2024, de nombreux projets du territoire de la Communauté de communes Campagne de Caux ont déjà bénéficié du soutien de la Région à hauteur de 1,03 million d'euros. Ce nouveau contrat que nous signons aujourd'hui avec la Communauté de communes Campagne de Caux traduit notre volonté de poursuivre notre engagement pour le développement de projets qui répondent aux besoins des habitants et contribuent à l'attractivité du territoire » a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie

« Ce contrat de territoire, c'est un levier pour construire ensemble l'avenir de Campagne de Caux, un territoire qui veut conjuguer tradition et innovation, qualité de vie et attractivité, solidarité et performance. En signant ce contrat, nous posons une nouvelle pierre à l'édifice d'un territoire rural fort, cohérent et ambitieux, à l'image de notre région et à l'image de notre département » a souligné Serge Tirard, Président de la Communauté de communes Campagne de Caux

« Le Département de la Seine-Maritime est le premier partenaire des communes dans leurs investissements. En 10 ans, le nombre de projets soutenus a triplé et en 2024, plus de 30 millions d'euros d'aides aux communes et à leurs groupements ont été alloués. C'est

considérable. C'est une politique volontariste. La Seine-Maritime est un des rares Départements à encore maintenir un si haut niveau de soutien aux investissements de proximité. Cette compétence est facultative pour les départements, mais nous assumons cette aide aux communes. Parce qu'elles en ont besoin et qu'elles traversent des moments compliqués pour boucler leur budget. Avec un soutien total de plus de 923 000 euros, le Département rend possible 6 projets contenus dans ce contrat de territoire avec la Communauté de Communes Campagne de Caux. » a rappelé Claire GUEROULT, Vice-présidente du Département de la Seine-Maritime en charge du Développement des territoires, du Tourisme et de l'Attractivité.

Parmi les 7 projets qui figurent au contrat de territoire :

- **Le réaménagement des espaces publics du cœur de ville de Goderville**, qui sera accompagné par la Région à hauteur de 491 936 euros et concerne la requalification de trois places centrales et par le Département à hauteur de 491 936 euros.

- **L'aménagement d'un jardin public en cœur de bourg de Bréauté**, accompagné à hauteur de 31 725 euros par la Région et de 15 000 euros par le Département : l'espace arrière de l'ancien presbytère sera aménagé, ce qui permettra sa connexion aux quartiers du bourg par plusieurs venelles piétonnes. Ce projet est réalisé en lien avec la réhabilitation de l'ancien presbytère (activité commerciale en RDC et logements à l'étage).

- **L'aménagement d'un parc de centre-bourg à Ecrainville**, accompagné à hauteur de 82 964 euros par la Région et 140 542 euros par le Département, attenant à la future mairie (installée dans un manoir presbytéral datant d'Henri IV situé à proximité de l'église). Le parc comprendra un jardin des senteurs, une mare pédagogique, un lieu d'éco pâturage, ainsi qu'une aire de jeux et de pique-nique.

- **La création d'une salle de sport (740 m²) à Bretteville du Grand Caux**, financé par le Département à hauteur de 180 000 euros, située à proximité de l'école, du gymnase, du terrain de foot, et d'une résidence pour séniors, doit regrouper les activités de gymnastique, danse, yoga, et de kick-boxing et de tennis de table, qui évolue en compétition niveau régional (6 terrains prévus)

- **Le projet de création d'une halte-vélo à Bréauté** fait partie des 8 premières stations du plan de déploiement qui devraient être installées le long de l'itinéraire de la "vélocauchoise" (24 stations au total). Cette halte est soutenue par la Région à hauteur de 14 000 euros et par le Département à hauteur de 21 000 euros.

- **Le fond de soutien aux commerces de proximité (ACTe – aide régionale de 76 800 euros)**

Bénéficiaire du programme « Petites villes de demain » et d'une convention de Revitalisation de Territoire (ORT) avec l'Etat pour les communes de Bréauté, Bretteville, Ecrainville et Manneville-la-Goupil, ce territoire souhaite profiter de l'effet levier du dispositif ACTe régional pour compléter son intervention en faveur des commerces.

Le dispositif « Aide aux commerces des Territoires » (ACTe) a pour objectif de participer à la redynamisation des centres en y favorisant le maintien et la modernisation des commerces. Pour ce faire, la Région investit très fortement, en créant ainsi un effet levier important pour soutenir les entreprises ou communes souhaitant réaliser des investissements de modernisation de leurs commerces. A ce jour, **29 EPCI** se sont positionnés dans le cadre des négociations pour mettre en œuvre un programme de soutien aux commerces des centres-villes et centres-bourgs sur leur territoire. Au total, ce sont plus de **7 millions d'euros** de fonds régionaux qui sont prévus pour ce programme, permettant

aux commerçants de financer des travaux pour l'attractivité de leurs commerces à hauteur de 15 millions d'euros.

- L'aménagement du cœur de village à Manneville-la-Goupil financé par le Département à hauteur de 75 080 euros.

Contacts presse :

Région Normandie : Laure Wattinne – laure.wattinne@normandie.fr – 06 44 17 55 41

Département de la Seine-Maritime : Aurélia Jublin-Chartier – aurelia.jublin-chartier@seinemaritime.fr – 06 61 33 07 26